

LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME APPELLE À LA MOBILISATION POUR L'ABOLITION UNIVERSELLE DE LA PEINE DE MORT

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 5 OCTOBRE 2021

Ligue
des droits de
l'Homme

FONDÉE EN 1898



Observée chaque 10 octobre, la Journée mondiale contre la peine de mort, qui rassemble le mouvement abolitionniste mondial, coïncide cette année avec le 40^e anniversaire de l'adoption de la loi du 9 octobre 1981 portant abolition de la peine de mort en France. Alors que l'opinion y était majoritairement hostile, il fallut le courage politique du Président François Mitterrand et la force de conviction du Garde des Sceaux Robert Badinter pour obtenir que la France cesse d'être le dernier pays d'Europe occidentale à avoir recours à ce châtiment barbare.

Pourtant, bien qu'à l'issue d'un vote des deux Chambres du Parlement, réunies le 19 février 2007, la Constitution française ait inscrit dans le marbre la disposition selon laquelle « *Nul ne peut être condamné à la peine de mort* », des voix se font périodiquement entendre pour en demander le rétablissement. C'est donc que le combat est loin d'être définitivement gagné.

A l'échelle mondiale des progrès ont certes été accomplis : près des trois quarts des pays sont abolitionnistes, des moratoires ont été appliqués, et le nombre d'exécutions recensées, hors la Chine, a fortement diminué dans les cinq dernières années. Ces évolutions favorables ne doivent pas occulter le fait qu'étaient comptabilisées en 2019 plus de 27 000 personnes détenues condamnées à mort dans le monde, et qu'il existe une fragilité des acquis dans de nombreux pays devenus abolitionnistes.

C'est pourquoi il est essentiel de poursuivre et amplifier la mobilisation pour l'abolition universelle de la peine de mort dont il ne sera jamais assez souligné qu'elle constitue un châtiment inhumain pour la personne condamnée, infamant pour la société qui l'applique, outre son inefficacité répressive avérée et ses pratiques discriminatoires, elle porte son lot d'erreurs judiciaires inacceptables.

La Ligue des droits de l'Homme (LDH) appelle donc à soutenir toutes les actions, et à participer aux diverses initiatives auxquelles donnera lieu la Journée mondiale pour l'abolition de la peine de mort, consacrée cette année aux femmes qui ont été condamnées à mort ou risquent de l'être, ou qui ont été exécutées, ainsi qu'à celles qui ont été graciées ou reconnues innocentes. Leurs cas trop souvent oubliés ainsi mis en lumière permettent d'illustrer l'abomination d'une peine incompatible avec les valeurs d'une démocratie.